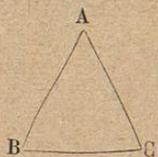


Remarque : 1° *L'idée*, c'est la représentation de la *nature* des êtres, soit immatériels, soit matériels ; elle exprime ce qu'il y a de commun, de permanent dans une classe de choses, par conséquent le type, l'essence de ces choses ; type et essence, qui sont dégagés de toute condition sensible, individuelle, passagère : vg. l'idée de *triangle*. — 2° *L'image*, c'est la représentation déterminée d'une chose sensible, individuelle et concrète : vg. image de *ce triangle*.



CHAPITRE IV

LE JUGEMENT

149. — SES MODES

Définition : opération par laquelle l'esprit aperçoit et affirme des rapports. Juger, d'après Aristote, c'est affirmer quelque chose de quelque chose : *κατηγορεῖν τι περὶ τινος*. — Il a deux **modes** :

I. — **Spontané** : opération par laquelle l'esprit aperçoit et affirme un rapport donné dans les *choses* : vg. j'existe ; — la neige est blanche ; — il fait froid. Ce sont là des jugements d'*existence* ou de *qualité*. Le jugement *spontané* a pour objet *immédiat* les choses *mêmes* (représentées par les idées concrètes) ; il est antérieur à l'acquisition et à l'élaboration des idées générales, dont il est la condition, car l'intelligence ne débute pas par l'abstrait. Ce qui est premier en date dans l'esprit, ce sont les données concrètes et particulières, fournies par la conscience et par les sens.

II. — **Réfléchi** : opération par laquelle l'esprit aperçoit et affirme un rapport de convenance ou de disconvenance entre *deux idées*. C'est la définition traditionnelle, donnée par les Scolastiques, la *Logique* de Port-Royal, Locke⁽¹⁾. Elle a été vivement combattue par Cousin⁽²⁾. Cette définition implique deux choses que ses adversaires n'ont pas distinguées : 1° Tout jugement est une *comparaison* ; — 2° tout jugement est une comparaison d'*idées abstraites et générales*. Cousin a bien réfuté cette seconde thèse, parce que, comme nous venons de le voir, le jugement *spontané*, qu'il appelle *intuitif*, n'exige pas la perception d'un rapport entre deux *idées*

(1) *Essai sur l'entendement humain*, L. IV, ch. 1, § 2.

(2) *Philosophie de Locke*, leçons XXIII, XXIV.

abstraites et générales. Mais il a tort de nier que le jugement spontané consiste dans la *perception d'un rapport* entre deux choses, entre des *données concrètes et particulières* fournies par la conscience et les sens. Pour lui, le jugement spontané n'est que la *perception immédiate* d'existences ou de qualités, sans affirmation de rapport : il est *intuitif et non comparatif*. Ainsi, juger que j'existe, ce n'est pas affirmer un rapport entre le moi et le fait de l'existence, c'est avoir l'intuition d'un moi existant.

Critique : une telle intuition est un simple état de conscience, ce que les Scolastiques appelaient la *simple appréhension* ; mais saisir simplement en dehors de toute affirmation ou négation, ce n'est pas *juger*. Sans doute, il est difficile de séparer *vg.* la perception de la neige de l'affirmation de sa blancheur, plus difficile encore de séparer la perception de soi-même de l'affirmation de l'existence propre ; cependant ce sont deux choses fort différentes. Il n'y a jugement que lorsque l'esprit aperçoit et affirme, dans cette intuition même, un rapport. Les animaux ont le *sentiment* de leur existence et de leurs états ; ils ne jugent pas pour cela. Donc tout jugement est *essentiellement comparatif*. Seulement, le jugement réfléchi *résulte* d'une comparaison préalable, tandis que le jugement spontané *est* cette comparaison même. Il n'y a donc pas lieu d'*opposer* avec Cousin, les jugements *intuitifs* aux jugements *comparatifs*. Mais on peut donner au jugement *spontané* le nom d'*intuitif*, parce qu'on saisit de prime-abord la convenance ou la disconvenance des deux termes ; l'*évidence* même du rapport et l'*habitude acquise* rendent la comparaison si rapide qu'elle finit par échapper à l'attention et ne laisse aucune trace dans le souvenir.

150. — ANALYSE DU JUGEMENT

Pour faire cette analyse, on peut se placer à un double point de vue : *psychologique* ou *logique*.

A. — **Psychologique** : quels sont les éléments constitutifs du jugement ? Il faut distinguer la *matière* et la *forme*.

I. — **Matière** : ce sont les *choses* à propos desquelles on juge, qu'elles soient présentes ou qu'elles soient remplacées par des *idées*, exprimées par des *mots*. Ce dernier cas est celui du jugement *réfléchi*. L'analyse démêle dans le jugement deux idées : 1) l'une *sujet* : c'est une idée d'*être* ou de *substance*, de laquelle l'on affirme ou l'on nie quelque chose ; — 2) l'autre *attribut* : idée de *mode* ou de *qualité* qui est affirmée ou niée de la première.

II. — **Forme** : c'est l'*affirmation* ou *négarion* d'un rapport entre le sujet et l'attribut. L'affirmation est l'*âme* même du jugement ; elle implique la *croissance* à la réalité objective du rapport. C'est ce qui a fait dire à Leibniz : « Il y a de l'être dans tout jugement ».

B. — **Logique** : c'est l'*expression verbale* du jugement. Le jugement est exprimé verbalement par la *proposition* qu'on définit : l'*énoncé d'un jugement*. La proposition comprend :

I. — **Deux termes** : 1) le terme *sujet*, qui exprime l'idée d'être ou de substance ; — 2) le terme *attribut* ou *prédicat* (quod *prædicatur* de subjecto), qui exprime l'idée de mode ou de qualité.

II. — **Un lien ou copule** : c'est le *verbe*, qui exprime le rapport du sujet et de l'attribut. Le verbe est l'*élément caractéristique* de la proposition. Au point de vue de la Logique formelle, tous les verbes peuvent se ramener au verbe *être*. Ce verbe ne marque pas l'*existence réelle* sauf quand il est pris absolument : *vg.* Dieu est = Dieu *est* existant. Il signifie la *liaison* des deux termes ; il exprime simplement une *existence logique*, un rapport d'*attribution*, le rapport de l'attribut au sujet. Ce rapport peut être envisagé au point de vue :

1^o **De la compréhension** : il exprime alors le rapport de la *qualité* à la *substance*, c'est-à-dire que l'attribut convient au sujet : *vg.* les hommes sont mortels = la qualité de mortel appartient aux hommes,

2^o **De l'extension** : il exprime le rapport de l'*espèce* au *genre*, c'est-à-dire que le sujet rentre dans la classe de l'attribut : *vg.* les hommes sont mortels = les hommes sont une *espèce* du *genre* mortel. Le verbe signifie donc que le sujet rentre dans l'extension

de l'attribut et que l'attribut fait partie de la compréhension du sujet.

Dans les propositions *mathématiques*, qui énoncent des rapports de *quantités* le verbe s'exprime par le signe =. Hamilton a voulu assimiler à ces propositions celles qui énoncent des rapports de *qualités*. Cette assimilation n'est possible que dans les propositions *réci-proques*, parce qu'elles expriment une identité : vg. Aristote est le fondateur de la Logique = Le fondateur de la Logique est Aristote (Cf. *Logique formelle*, ch. III).

151. — NATURE ET RÔLE

I. — **C'est l'acte essentiel** de l'intelligence. En effet :

A. — « La *sensation* n'est pas encore la connaissance ; elle n'en est que l'occasion et la matière. — 2) L'*image* n'est que l'écho de la sensation. — 3) L'*attention* prépare la connaissance, mais ne la constitue pas. — 4) La *mémoire* la conserve et la reproduit, donc la présuppose ». — 5) L'*idée* n'est ni vraie ni fausse, prise en elle-même. Elle ne devient telle que lorsque l'esprit la rapporte à un objet avec lequel elle s'accorde ou ne s'accorde pas. Or cet acte de l'esprit c'est un *jugement*. Il n'y a donc connaissance proprement dite que quand l'esprit affirme des rapports.

« Aussi le jugement, au moins sous sa forme spontanée, intervient-il dans les fonctions inférieures de l'intelligence : *percevoir*, c'est *juger* qu'une sensation est produite par un objet extérieur (84) ; — *se souvenir*, c'est *juger* qu'une idée correspond à un événement passé (111).

A fortiori le jugement est-il impliqué dans les opérations proprement intellectuelles : *abstraire*, ce n'est pas seulement faire attention à une seule qualité dans un objet, c'est aussi *juger* que cette qualité est distincte des autres et de l'objet lui-même (137) ; — *généraliser*, ce n'est pas seulement abstraire l'ensemble des qualités communes à plusieurs objets, c'est avant tout *juger* que cet ensemble convient à ces objets et à une infinité d'autres sem-

blables⁽¹⁾ » (140) ; — *raisonner*, c'est apercevoir un rapport entre deux *jugements* et un troisième *jugement*.

B. — L'analyse de la *science* le prouve aussi : la science est le terme final des opérations intellectuelles ; elle a pour but de déterminer les rapports et de s'élever à des lois en généralisant ces rapports ; or c'est l'intelligence, ou *faculté de juger*, qui aperçoit et affirme ces rapports ; elle est donc la *condition* de la prévision, de la preuve et de l'explication des lois scientifiques⁽²⁾.

II. — **Erreurs sur la nature du jugement** : les philosophes de l'École *empirique et associationniste* l'ont à tort confondu avec :

A. — **Les sensations** : en effet 1° l'aperception des rapports est un acte qui vient à la suite des sensations ou des images, mais qui ne se confond nullement avec elles : vg. autre chose est la représentation de deux triangles, autre chose l'aperception de leur égalité ou inégalité. Aussi : *a*) les mêmes choses étant présentes à leurs sens, tous les spectateurs n'y découvrent pas les mêmes rapports : là où le vulgaire ne voit qu'une simple coïncidence, le savant aperçoit un rapport de causalité ; — *b*) l'animal a comme nous des sensations ; cependant il est incapable d'en apercevoir les rapports.

2° La sensation est un état de conscience essentiellement *subjectif, relatif* à l'être qui l'éprouve ; — le jugement a, quand il est vrai, une valeur *objective, absolue*.

3° La sensation est toujours *particulière* ; — le jugement réfléchi implique la faculté *généralisatrice* de l'esprit ; avant de dire : cet homme est savant, il faut comparer l'idée de cet homme avec l'idée *générale* de science.

B. — **L'association des idées** : l'association suppose, comme

⁽¹⁾ BOIRAC, *Psychologie*, ch. IX, § IV, 1.

⁽²⁾ C'est précisément parce que le jugement est l'acte *essentiel* de l'intelligence, la *caractéristique* de l'homme, que l'on s'explique la préférence donnée au jugement et l'estime moindre accordée à la mémoire. Ce qui a fait dire à La Rochefoucauld : « Tout le monde se plaint de sa mémoire et personne de son jugement. » Avouer qu'on manque de jugement, c'est se faire déchoir du rang de l'humanité. De plus, pour savoir qu'on manque de jugement, il faut en avoir, tandis que les défaillances de la mémoire se constatent d'elles-mêmes.

le jugement, la simultanéité ou la succession d'au moins deux idées dans l'esprit. Mais cette simultanéité ou cette succession constitue entre ces idées une simple *juxtaposition*. L'esprit passe de l'une à l'autre, mais il ne pense pas le *rappor*t qui les unit. Le jugement, au contraire, rapproche, en les comparant, le sujet de l'attribut, et distingue entre eux un rapport logique qu'il affirme ou qu'il nie : il n'y a pas simple juxtaposition, mais *composition*.

On *objecte* l'association qu'on remarque chez l'animal. Mais l'association chez l'animal, comme d'ailleurs chez l'homme, quand elle est isolée du jugement, n'est qu'une *contreséquence* du jugement qu'elle supplée : vg. le chat qui s'approche du foyer pour se chauffer, parce qu'à la sensation visuelle de la flamme est associé le souvenir de la chaleur qu'elle lui a causée, n'a pas fait un jugement. C'est une « simple consécution », comme dit Leibniz ⁽¹⁾, de sensations et d'images. Pour faire un jugement, il faudrait qu'il vît le rapport logique existant entre la chaleur et la flamme et qu'il se dit : la flamme rentre dans la catégorie des objets chauds.

Remarque : Descartes a rapporté l'acte du jugement à la *volonté* (152, III, B).

152. — JUGEMENT ET CROYANCE

L'affirmation est la forme, l'âme du jugement. Mais affirmer, c'est croire à la valeur objective du rapport aperçu. Juger et croire sont donc une seule et même chose : nous jugeons parce que nous croyons, et il n'y a pas de jugement sans croyance. La *croyance* est l'acte par lequel l'esprit accorde à ses idées une valeur objective.

I. — **Espèces** : la croyance, comme le jugement, peut être :
 a) **Spontanée** : antérieure au doute et à l'examen, c'est l'*intuition* même des choses auxquelles elle identifie les idées.

⁽¹⁾ *Monadologie*, § 26 à 29. — *Nouveaux essais*, L. II, ch. xi, § 41.

— b) **Réfléchie** : postérieure au doute et à l'examen, c'est l'*interprétation* des idées comme signes des choses.

II. — **Degrés** : on l'appelle : a) **Certitude**, quand elle est *absolue*, sans ombre d'hésitation ; — b) **Opinion** : quand elle est accompagnée de la tendance à *admettre le contraire* ; — c) **Doute** : quand il ya *équilibre* entre l'affirmative et la négative, le pour et le contre.

III. — **Origine et cause** : on a tour à tour rapporté le jugement ou la croyance à la *sensibilité*, à la *volonté*, à l'*intelligence*. C'est que ce phénomène a des affinités avec les trois sortes de faits psychologiques.

§ A. — THÉORIE DE HUME ⁽¹⁾

Sensibilité : ce qui a donné naissance à cette opinion, c'est que la croyance est accompagnée d'un *sentiment*. C'est un état agréable auquel l'esprit tend naturellement ; le doute, au contraire, est pénible. C'est l'émotion propre de l'intelligence, quand elle aperçoit la vérité. Pour Hume la *cause* de la croyance est dans la *vivacité* des états de conscience : à toute sensation, « état fort », s'ajoute le sentiment de la réalité, et ce sentiment c'est la croyance. Toute idée, dont la force se rapproche de celle de la sensation, produit une croyance proportionnelle à sa force même. De là vient que tout ce qui renforce la vivacité de l'idée : vg. émotion, habitude, etc., agit par là même sur la croyance qui l'accompagne.

Critique : a) la force des états de conscience peut motiver un certain nombre de nos jugements, mais elle n'est pas le motif de tous ; et même quand elle détermine nos jugements, elle n'en rend pas un compte suffisant. — b) La croyance accompagne certains états que Hume appelle *faibles*, vg. le rêve, la rêverie. Elle manque à des états *forts* : vg. certaines images ont parfois la vivacité des sensations, sans qu'on les confonde avec elles ; — il

⁽¹⁾ *Recherche sur l'entendement humain*, III, 7 ; V, 2.

y a des hallucinations conscientes, dans lesquelles l'halluciné refuse de croire à la réalité objective de représentations qui ont cependant la même force que des sensations.

§ B. — THÉORIE CARTÉSIENNE

Volonté : Descartes ⁽¹⁾ et quelques cartésiens, en particulier Malebranche ⁽²⁾, voient dans la croyance ou jugement un acte de la *volonté* : « Par l'entendement seul, dit Descartes, je n'assure ni ne nie aucune chose, mais je conçois seulement les idées des choses que je puis assurer ou nier. » L'intelligence ne fait que proposer les idées ; c'est la volonté qui les accepte et qui juge. Croire, c'est donc donner ou refuser son assentiment à une synthèse d'idées seulement proposée, mais non imposée par l'entendement. Cet assentiment est libre. L'erreur provient de la *disproportion* entre l'entendement et la volonté. La volonté est *sans bornes*, puisque nous pouvons toujours vouloir ou ne pas vouloir, affirmer ou nier. L'entendement, au contraire, est *limité*. Nous jugeons au delà de ce que nous voyons ; voilà pourquoi nous nous trompons. On ne se tromperait jamais si on bornait ses affirmations aux idées claires et distinctes ⁽³⁾.

Critique : I. — Cette théorie confond l'acquiescement de l'intelligence à la vérité qu'on nomme *assentiment*, avec l'acquiescement de la volonté qu'on appelle *consentement*. On peut être *convaincu*, adhérer à la vérité par l'intelligence, sans être *persuadé*, sans y adhérer par la volonté.

⁽¹⁾ *Méditations*, IV^e, § 7.

⁽²⁾ *Recherche de la vérité*. L. I, ch. II. « C'est la volonté seule qui juge véritablement en acquiescant à ce que l'entendement lui représente et en s'y reposant volontairement et qu'ainsi c'est elle seule qui nous jette dans l'erreur. »

⁽³⁾ « D'où est-ce donc que naissent mes erreurs ? C'est à savoir de cela seul que la volonté étant beaucoup plus ample et plus étendue que l'entendement, je ne la contiens pas dans les limites, mais que je l'étends aussi aux choses que je n'entends pas ; auxquelles étant de soi indifférente, elle s'égare fort aisément à choisir le faux pour le vrai et le mal pour le bien : ce qui fait que je me trompe et que je pêche ». 4^e Méditation, § 9.

II. — La volonté *fait être* les idées, les *réalise* ; la croyance ou jugement les *voit être*, les *constate* ; il faut donc rapporter le jugement à la faculté de *vision*, de *connaissance*, à l'intelligence.

III. — La volonté est *libre* ; or beaucoup de nos jugements sont *nécessaires et fatals* : vg. je suis ; le triangle a trois côtés. Chaque fois que l'évidence d'une vérité nous frappe, elle entraîne l'assentiment de notre esprit. Il est même des jugements que nous prononçons, malgré les révoltes de la volonté : vg. quand le devoir à remplir nous répugne, l'intelligence dit quand même : il faut faire ceci, éviter cela.

IV. — Les *conséquences* de la doctrine cartésienne la condamnent : si les jugements sont des actes de la volonté libre, il s'ensuit que nous en sommes responsables et que toutes nos erreurs nous sont imputables comme des fautes. Mais c'est inadmissible ; car, s'il y a des erreurs coupables, il en est qui ne le sont pas : c'est le cas des erreurs qui ont pour cause une *ignorance invincible*.

Rôle indirect de la volonté : le jugement n'est donc pas un acte de la volonté ; celle-ci cependant exerce une grande influence sur le jugement. Sans doute, quand il s'agit de jugements en matière d'*évidence immédiate* : vg. $2 + 2 = 4$; le tout est plus grand que la partie, le rôle de la volonté est nul : que je le veuille ou non, ces vérités s'imposent à mon esprit.

Mais dans les vérités d'*évidence médiate* ou dans les solutions *simplement probables*, la volonté a un *rôle indirect*. Pour bien juger il faut *s'appliquer* à l'objet du jugement. Or la volonté, étant maîtresse de l'*attention*, peut nous aider à bien juger en concentrant nos forces sur le point en question ou nous induire à mal juger, soit en détournant l'intelligence de l'objet à examiner sur un autre, soit en poussant l'intelligence à ne considérer dans le même objet qu'un seul côté, selon que l'intérêt ou la passion le conseille. C'est surtout vrai dans l'ordre des vérités morales à cause de leurs conséquences pratiques : là principalement une volonté droite est une *condition* requise pour bien juger ⁽¹⁾.

On voit donc que beaucoup de jugements erronés ont leur origine dans les défaillances de la volonté. Aussi Descartes signale-t-

⁽¹⁾ L. OLLÉ-LAPRUNE, *La certitude morale*, ch. II, III.

il avec raison, comme deux causes d'erreurs, la *précipitation* qui nous fait juger à la hâte, sans réflexion, et la *prévention* qui vient des préjugés ou des passions. Or c'est à la volonté d'écarter ces causes d'erreurs en commandant l'attention et en combattant les passions (Cf. *Morale*).

§ C. — THÉORIE COMMUNE

Intelligence : le jugement, comme il ressort de la réfutation des doctrines précédentes, est un acte *essentiellement intellectuel* ; la croyance est *l'instinct vital* de l'intelligence : c'est une tendance native à admettre toute idée qui n'est pas contradictoire, comme cercle carré, ou qui n'est pas contredite par une autre idée ; ou, quand deux idées se combattent, c'est la tendance à accepter la plus forte. La raison dernière de notre adhésion c'est **l'évidence**, éclat de la vérité qui ravit l'assentiment de notre esprit. Quand l'idée se présente avec une clarté irrésistible, nous l'admettons sans hésiter ; elle s'impose à nous ; c'est **la certitude**. — Quand l'idée n'a pas cet éclat, quand elle est contredite par des idées contraires et que la probabilité penche d'un côté plus que de l'autre, l'état d'esprit correspondant s'appelle **l'opinion**. — Quand l'esprit reste en suspens entre deux opinions contraires qui se font équilibre, c'est **le doute** (Cf. *Logique*, L. III). C'est donc *l'évidence* et *l'approximation* de l'évidence qui engendrent la croyance à ses divers degrés. Sans doute la volonté, le sentiment, la force des idées y ont leur part incontestable : la croyance ne peut échapper à leur influence, car on croit avec l'âme tout entière. Mais, en définitive, on croit parce qu'on a des *raisons* de croire ; on juge parce qu'on *voit* plus ou moins clairement le rapport qui unit deux idées. La condition *immédiate* du jugement, c'est donc l'évidence ou l'éclat plus ou moins grand de la vérité.

153. — DIVISION DES JUGEMENTS

Outre la distinction des jugements *spontanés* et *réfléchis*, on

peut les classer encore de diverses manières ; si l'on se place au point de vue de la :

I. — **Quantité** : ils sont : 1° **Singuliers**, quand le sujet est un individu ; vg. *ce papier est blanc*.

2° **Particuliers**, quand le sujet est une partie indéterminée d'une classe : vg. *quelques animaux volent*.

3° **Généraux**, quand le sujet est toute une classe : vg. *l'homme est mortel*.

4° **Collectifs**, quand le sujet est une collection déterminée : vg. *cette ville est grande*.

II. — **Qualité** : ils sont : 1° **Affirmatifs**, quand ils déclarent que l'attribut convient au sujet.

2° **Négatifs**, quand ils déclarent que l'attribut ne convient pas au sujet. Tout jugement négatif peut se transformer en affirmatif, en transportant la négation du verbe à l'attribut : vg. *nix non est alba = nix est non alba*. Juger c'est toujours affirmer, car le jugement négatif affirme la disconvenance entre l'attribut et le sujet : nier que l'attribut convient au sujet, n'est-ce pas affirmer qu'il ne lui convient pas ?

III. — **Modalité** : on peut les diviser diversement à ce point de vue.

Ils sont : 1° **Contingents**, quand ils affirment un rapport qui pourrait ne pas être : vg. *ce corps est chaud, le ciel est gris*.

2° **Nécessaires**, quand ils affirment un rapport qui ne peut pas ne pas être : vg. *tout ce qui arrive a une cause*.

3° **A priori**, quand l'attribut est affirmé du sujet *avant* que leur rapport ait été constaté dans l'expérience : vg. *le cercle est rond*. Pour l'admettre, il suffit de savoir le sens des mots ; il n'est pas nécessaire d'avoir vu une circonférence.

4° **A posteriori**, quand l'attribut n'est affirmé du sujet qu'*après* l'expérience : vg. *cet homme est savant, ce corps est froid*.

5° **Immédiats**, quand le rapport du sujet et de l'attribut est saisi *sans intermédiaire* : vg. *la neige est blanche*.

6° **Médiats**, quand le rapport est aperçu par *l'intermédiaire* des rapports que le sujet et l'attribut ont avec un troisième terme. Ce sont les *conclusions* des raisonnements.